

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 15 septembre 2014
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 15 septembre 2014 sur convocation
Adressée par le Président le 8 septembre 2014.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Monsieur Marc SCHEER (Vice-président).

Mesdames Andrée PHILBERT, Patricia CASNER, Martine KWIATKOWSKI, Christine MORITZ, Catherine VINCENT, Christiane CUNY, Michèle POIROT, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Sylvie LABANCA, Geneviève GABRIEL, Nathalie CALMES-CARDOSO, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Serge GRISLIN, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Jean-Pol HUMBERT, Gérard DESAGA, Jérôme SUBLON, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Pierre REYMANN, Paul FISCHER.

Avaient donné procuration: Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Alain FERRY, (vice présidents). Mesdames Christiane OURY, Edwige TOMAZ.
Messieurs Jean-Claude CASNER, Guy HAZEMANN, Jean-Sébastien REUTHER, André HAESSIG, Hubert HERRY, Alain GRISE, Alain HUBER.

Excusé: Michel AUBRY.

Suppléants: Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Francine MICHEL, Messieurs Bernard MARCHAL, Léon KRIEGUER, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Assistaient à la réunion: Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil de communauté en date du 21 Juillet 2014,
 - 2) Décisions du Bureau du 1er septembre 2014,
 - 3) Communications,
 - 4) Contrat Local de santé : Médecin correspondant du SAMU,
 - 5) Gestion du personnel : création de poste, entretien des bâtiments,
 - 6) Zone d'activités de Russ : prix de vente des terrains,
 - 7) Fonds de Solidarité : commune de Ranrupt et commune de Grandfontaine,
 - 8) Tourisme : projet de réfection du sentier du Donon,
 - 9) Demande de subvention du Souvenir Français : Sentier mémoriel des stèles du Petit Donon,
 - 10) Demande de subvention du Twirling Club Schirmeck- La Broque : qualification championnat d'Europe,
 - 11) Décision Modificative n°3 au Budget primitif 2014,
 - 12) Divers.
-

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 21 JUILLET 2014

Le procès verbal de la séance du conseil de communauté du 21 juillet 2014 est approuvé, à l'unanimité,

2) DECISIONS DU BUREAU DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 050.84 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **11 983.73 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : CHALET DU DONON

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

L'entreprise Acker, des travaux de zinguerie au chalet du Donon, pour un montant évalué à **1 381.30 € HT,**

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

CLINIQUE SAINT LUC : PROGRAMME DE TRAVAUX

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser les travaux suivants et de confier lesdits études et travaux aux sociétés et entreprises suivantes

Mise en conformité de la dalle de fluides

ENTREPRISES	OBJET	MONTANT évalué à € HT	Montant évalué à € TTC
Snc lavalin	Etudes	4 000,00	4 800,00
Snc lavalin	Opc	8 000,00	9 600,00
Bureau de contrôle		1 258,75	1 510,50
Bureau de contrôle		675,00	810,00
Total - Mise en conformité de la dalle de fluides		13 933,75	16 720.50

Autres travaux. Dont équipements de désenfumage dans la partie non rénovée

Amk - Porte coupe feu local fluides médicaux	2 550,00	3 060,00
Amk - Protection fenêtres	780,00	936,00
Atac - Rambardes de sécurité sur toit	1 722,00	2 066,40
Aubry - Equipement sécurité incendie	6 359,00	7 630,80
Aubry - Equipement de désenfumage	29 782,00	35 738,40
Portis – Installation de 2 portes aux Entrées des Urgences	7 180,00	8 616,00
Mallo – Revêtement de sols dans la buanderie	3 990.17	4 788.20
Jung - Habillage des murs dans la buanderie	3 528.00	4 233.60
Total - Autres travaux	55 891.17	67 069.40
Total général	69 824.92	83 789.90

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX DU RAM COLIBRI BRUCHE.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

L'entreprise PAPETERIE DES LACS, la fourniture de mobilier pour un montant évalué à 13 350,00 € HT,

L'entreprise JUILLOT, des travaux de menuiserie, pour un montant évalué à 3 607.00 € HT

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

CR CC du 15 SEPTEMBRE 2014

SITE STEINHEIL : AVENANT 5 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 05 en plus value au **Lot 01: DEMOLITION DESAMIANTAGE** attribué à l'entreprise LINGENHELD à HAGUENAU, pour des travaux en plus d'un montant de **67 500.00 € HT**. Ces travaux correspondent à des travaux de reprise sur les bâtiments conservés.

La somme nécessaire au paiement de ces travaux sera prélevée sur le programme " Steinheil ".

3) COMMUNICATIONS

HONORARIAT :

Par arrêté en date du 19 août dernier, Monsieur le préfet a conféré le titre de Vice président Honoraire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à Monsieur René PETIT

AIDE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU :

Monsieur le président donne lecture du courrier de remerciement de Monsieur Robin Grandadam

ETUDE FINANCIERE PROSPECTIVE DU BLOC COMMUNAL CCVB ET COMMUNES

L'étude est lancée

❖ **1e réunion de restitution : jeudi 25 septembre 2014 de 19h à 21h**

Participants : l'ensemble des délégués communautaires

Lieu : SPLB

Ordre du jour de la réunion :

Présentation des résultats des analyses portant sur le diagnostic fiscal et financier

- de la Communauté de communes
- des communes membres

❖ **2e réunion de restitution : A définir 2014 de 19h à 21h**

Participants : l'ensemble des délégués communautaires

Lieu : à définir

Ordre du jour de la réunion :

Présentation des résultats des différentes simulations financières prospectives effectuées pour la Communauté :

- Rappel des principaux éléments ressortant du diagnostic fiscal et financier
- Présentation des différentes stratégies envisageables
- Hypothèses attachées à chaque scénario prospectif
- Résultats des simulations financières
- Analyse comparative des impacts financiers

ACCUEILS DIVERS

Accueil du Président et de la Directrice de l'ANAHA,
 Accueil de Monsieur le Sous Préfet et de Madame la Commissaire au Massif des Vosges le 20 août
 Accueil de Responsables de structures forestières de la République Tchèque
 Visite du Président du Conseil Général
 Accueil de journalistes dans le cadre de BiObernai

PASSATION DE COMMANDEMENT CENTRE DE SECOURS DE SAÂLES

Le 04 Octobre 2014 aura lieu la passation de commandement au Centre de Secours de Saâles. Le lieutenant David VILMIN succède au capitaine Gilbert IBARS.

4) CONTRAT LOCAL DE SANTE : MEDECIN CORRESPONDANT DU SAMU

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté le dispositif de Médecin Correspondant du SAMU (MCS). L'Agence Régionale de Santé Alsace accepte de promouvoir ce dispositif en collaboration avec les professionnels, afin d'assurer une prise en charge des urgences graves sur les zones situées à plus de 30 mn d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), objectif au cœur du Schéma Régional d'Organisation des Soins de la Région Alsace et de son volet médecine d'urgence. Les cantons de Schirmeck, Saâles et la commune d'Urmatt ont été identifiés comme des zones géographiques prioritaires lors de l'état des lieux mené en 2012. L'accessibilité à des soins urgents sur cette zone constitue un objectif de l'axe 2 du Contrat Local de Santé de la Vallée de la Bruche. L'organisation en serait la suivante :

- ✓ Une couverture Médecin Correspondant du SAMU 8h-20h 7/7 assurée par les médecins du Groupe Hospitalier Saint Vincent,
- ✓ Une couverture Médecin Correspondant du SAMU 20h-24h 7/7 par les médecins libéraux
- ✓ Une couverture Infirmière Diplômée d'Etat, Sapeur-Pompier 24/24 7/7

Le Médecin Correspondant du SAMU (MCS) est appelé pour une intervention sur les urgences graves par le médecin régulateur du SAMU qui contacte le MCS, en attendant l'arrivée du SMUR (déclenchement simultané). Les modalités de fonctionnement sont définies en lien avec le SAMU : protocole d'intervention, définition du périmètre de compétences du MCS, arbre décisionnel et critères de déclenchement pour les médecins régulateurs. Pour les médecins libéraux participant à la permanence des soins, la mission de l'aide médicale urgente « prime » devant les interventions de Dispositif de Permanence des Soins Ambulatoires.

Les interventions se font sur les communes pour lesquelles le délai d'accès à des soins urgents a été jugé supérieur à 30 minutes, à savoir les communes de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. S'ajoutent au secteur géographique d'intervention les communes d'Oberhaslach, Niederhaslach et Grendelbruch.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée pour financer l'acquisition d'un véhicule qui devra permettre une sortie par tout temps et d'accéder à chaque endroit du périmètre d'intervention du dispositif. Le coût d'un véhicule cablé est de 50 000.00 € environ.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De s'associer à la mise en œuvre de ce dispositif facilitant l'accessibilité aux soins d'urgence.
- De verser une subvention de 50 000.00 € au Groupe Hospitalier Saint Vincent pour l'acquisition et le câblage électrique de ce véhicule.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de cette subvention et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites en Décision modificative n°3 au Budget primitif 2014.

5) GESTION DU PERSONNEL : CREATION DE POSTE, ENTRETIEN DES BATIMENTS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante neuf voix pour et trois abstentions,

DECIDE la création d'un poste à temps complet de technicien de catégorie B à compter du 1^{er} octobre 2014.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 35 heures.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

6) ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la situation de la Zone d'Activités de Russ.

VU l'avis de France Domaine en date du 1^{er} août 2014,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente à 20 € HT/m² pour les parcelles cadastrées comme suit : commune de Russ, section 12, parcelles 127 à 130.

7) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE RANRUPT ET COMMUNE DE GRANDFONTAINE

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de Grandfontaine et Ranrupt,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2014 :

- **Travaux de rénovation de l'Eglise par la commune de Ranrupt.** Par délibération en date du 20 juin 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de 18 390.72 € sur un montant total de 72 396.33 €. Le montant des subventions est évalué à 35 614.89 €, la commune de Ranrupt apporte les 18 390.72 € restants.
- **Travaux de création d'une réserve incendie par la commune de Grandfontaine.** Par délibération en date du 08 septembre 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de 7 430.40 € sur un montant total de 14 860.80 €. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Grandfontaine apporte les 7 430.40 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2014. Primitif 2014.

8) TOURISME : PROJET DE REFECTION DU SENTIER DU DONON

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention pour le projet de réfection du Sentier du Donon, sous maîtrise d'ouvrage de l'Office National des Forêts. Le sentier mène au sommet du Donon (le Temple) à partir de la plateforme partiellement occupée par l'antenne de télévision. Ce sentier avait fait l'objet, en 1995, d'importants travaux de restauration et de mise en valeur, pris en charge par la Communauté de communes. L'entretien annuel est assuré par l'ONF.

Le présent projet de travaux permet de répondre à trois objectifs :

- La protection d'un site à haute valeur patrimoniale. Le sommet du Donon est classé au titre des monuments Historiques.
- La protection d'un site naturel sensible à haute valeur environnementale. Il s'agit d'un site natura 2000. Pour préserver le milieu, il faut canaliser le public sur un sentier fortement soumis à l'érosion.
- La mise en sécurité d'un site très fréquenté par le public.

Le coût des travaux et des équipements complémentaires est estimé à 73 780.00 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- ONF (autofinancement) : 25% - 18 445 €
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 12.5% - 9222.50 €
- Conseil général du Bas Rhin (cette participation est versée à la CCVB) : 12.5% - 9 222.50 €
- crédits de Massif: 50% - 36 890 €

CONSIDERANT l'intérêt touristique du site du Donon,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce programme,

SOLLICITE l'aide du Conseil Général au titre du Contrat de Territoire.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette décision et notamment la convention à établir.

Une convention de financement précisant les modalités techniques de suivi du programme et les conditions de versement de la subvention sera établie

La somme nécessaire au paiement (soit 18 445.00 €) est inscrite en Décision Modificative n° 3 au Budget primitif 2014.

9) DEMANDE DE SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS : SENTIER MEMORIEL DES STELES DU PETIT DONON

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Souvenir Français- délégation générale du Bas-Rhin.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De soutenir cette association,
- De verser une subvention d'un montant de 500,00 €,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2014.

10) DEMANDE DE SUBVENTION DU TWIRLING CLUB SCHIRMECK – LA BROQUE : QUALIFICATION CHAMPIONNAT D'EUROPE

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Twirling-Majorettes de Schirmeck – La Broque. Deux jeunes sont qualifiées pour le championnat d'Europe qui se déroulera en Croatie du 3 au 5 Octobre 2014. Le coût du déplacement est de 2 000.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De soutenir cette association,
- De verser une subvention d'un montant de 500,00 €,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2014.

11) DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGT PRIMITIF 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	OPERATION	DEPENSES	RECETTES
617	Etudes et recherches		-20 000,00 €	
6237	Publications		-29 000,00 €	
6554	Contributions aux organismes de regroupement		-30 000,00 €	
657341	Communes membres du GFP		9 000,00 €	
23	Virement à la section d'investissement		70 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
204181	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	SENTIER DONON	20 000,00 €	
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	MCS	60 000,00 €	
21	: Virement de la section de fonctionnement			70 000,00 €
1323	Départements			10 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			80 000,00 €	80 000,00 €

12) DIVERS**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : DOSSIER CENTRE BOURG, BAREMBACH, SCHIRMECK, LA BROQUE ET ROTHAU**

Faisant suite à la délibération prise en Conseil de communauté en séance du 21 juillet 2014 relative à l'appel à manifestation d'intérêt centres bourgs,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du dossier de candidature déposé par la Communauté de communes et les quatre communes concernées de Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau, dans le cadre de l'expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs.

REVERSEMENT CONTRAT ENFANCE

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas Rhin a versé à tort à la Communauté de Communes les prestations 2013 du Contrat Enfance dues aux communes de Barembach, Lutzelhouse et Rothau pour le fonctionnement de leurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Il convient de rembourser aux communes 2 600.00 € à Barembach, 1 800.00 € à Lutzelhouse et 4 600.00 € à Rothau.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reverser aux communes ces subventions.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites en Décision modificative n°3 au Budget primitif 2014.

SPORTIF DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association Salm Auto Sport qui présente une équipe au WRC Rallye de France des 3, 4 et 5 Octobre 2014.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De soutenir cette association,
- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €,

REAFFIRME, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2014.

COMMISSIONS

Monsieur le Président présente au conseil de communauté les différentes commissions qui vont être mises en place :

ECONOMIE : relancer le Conseil économique et social de la Vallée de la Bruche

ENVIRONNEMENT : commission forêt

SERVICES : commission Contrat local de santé

EQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES : Schéma de mutualisation

Les dates de réunion vous parviendront ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10.

M. Gérard DOUVIER		/	
Mme Alice MOREL		/	
/		M. Marc DELLENBACH	
/		/	
M. Pierre MATHIOT		Mme Patricial CASNER	
Mme Christiane CUNY		M. Denis BETSCH	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
Mme Andrée PHILBERT		M. Jean Louis BATT	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		Mme Catherine VINCENT	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		M. Régis SIMONI	
Mme Michèle POIROT		M. Marc GIROLD	
Mme Sylvie LABANCA		M. Vincent FELDER	
M. Jean VOGEL		M. Jean Pôl HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		/	
M. Jérôme SUBLON		M. Frédéric BIERRY	
/		/	
Mme Marie Claude PADELLEC ASLAN		M. Ervain LOUX	
/		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Nathalie CALMES CARDOSO		M. Pierre REYMANN	
M Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KAEUFLING		/	
/			